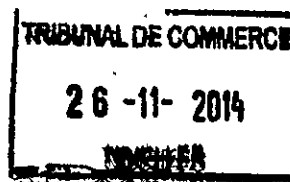


**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Ré
Mo
b



14218153



N° d'entreprise : 0447592642

Dénomination

(en entier) : **BIGBEN INTERACTIVE BELGIUM**

(en abrégé) :

Forme juridique : SOCIETE ANONYME

Siège : ZONING DE SAINTES - AVENUE ERNEST SOLVAY 28 1480 TUBIZE

(adresse complète)

Objet(s) de l'acte : REELECTIONS STATUTAIRES - NOMINATION D'UN NOUVEL ADMINISTRATEUR -

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 24 juin 2014.

. Les mandats des administrateurs arrivant à échéance, l'assemblée décide de renouveler pour une durée de 3 ans les mandats d'administrateur de :

-Monsieur Falc ;

-Monsieur Bozon

Leurs mandats expireront lors de l'assemblée générale de 2017 qui délibérera sur l'approbation des comptes annuels.

L'assemblée décide de nommer Monsieur Franck Dumortier, domicilié 83, rue Jeanne d'Arc à 59000 Lille, France, en tant qu'administrateur. Son mandat expirera lors de l'assemblée générale de 2017 qui délibérera sur l'approbation des comptes annuels.

Il est rappelé qu'en application des dispositions de l'article 18 des statuts, le conseil d'administration représente, en tant que collège, la société dans les actes ou en justice. Il agit par la majorité de ses membres. Outre le pouvoir de représentation générale du conseil, agissant en tant que collège, la société est représentée dans les actes et en justice, vis-à-vis de tiers, par soit deux administrateurs qui agissent ensemble, soit, dans les limites de la gestion journalière, par un mandataire à qui ce pouvoir a été délégué, soit par un administrateur, qui représente les intérêts de la société auprès des autorités des pays ne faisant pas partie de la Communauté Européenne. Ils n'auront pas à justifier à l'égard des tiers d'une décision préalable du conseil. En outre, la société sera valablement représentée par des mandataires spéciaux, dans les limites de leur mandat.

Le mandat du Commissaire étant échu à l'issue de la présente Assemblée, à l'unanimité, elle décide que le mandat de commissaire est confié à la Scrl Rsm InterAudit pour une durée de trois ans. Rsm InterAudit a désigné comme représentants Monsieur Bernard de Grand Ry, et Monsieur Luis Laperal, réviseurs d'entreprises pour l'exercice de ce mandat.

Pour extrait certifié conforme,

Daniel Janssens
Directeur Général

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 05/12/2014 - Annexes du Moniteur belge